



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

n° 2026 - 59

L'an deux mil vingt six, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, Mme CAPON Lindsay, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. DÉGARDIN André, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky, M. BARRY Tony

Procurat(s) :

Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. DÉGARDIN André, M. LANGLET Philippe donne pouvoir à M. DUBLANCHER Franck, Mme LENNE Camille donne pouvoir à M. TRICOT James

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LENNE Camille, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CAPON Lindsay

Date de convocation

26/06/2026

Date d'affichage

08/07/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

OBJET : Dons ASEG - Restauration tableau Saint Norbert et Vitrail du transept

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que l'Association ASEG a fait connaître sa volonté d'apporter un nouveau soutien financier à la commune en proposant un don destiné à participer au financement de la restauration de deux mobiliers classés de l'église.

Ce don est réparti comme suit :

- Restauration du tableau « Saint Norbert » : 10 515,60 € ;
- Restauration du vitrail du transept : 7 428,12 €.

Le montant total de ce don s'élève ainsi à 17 943,72 €.

Ce don vient s'ajouter au premier don accordé par l'Association ASEG d'un montant de 11 938,97 €, destiné à la restauration du vitrail du tympan.

Le montant cumulé des dons consentis par l'Association ASEG s'établit donc à 29 882,69 €.

Monsieur le Maire précise que dans ces conditions, elle ne sollicitera aucune aide de la part de la DRAC et du Département de la Somme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de l'Association ASEG d'un montant de 17 943,72 €, destiné au financement de la restauration du tableau « Saint Norbert » et du vitrail du transept ;
- **REMERCIE** l'Association ASEG pour son engagement en faveur de la préservation du patrimoine communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Patrick GROSJEAN

